



REGLEMENT CHAMPIONNATS ILE DE FRANCE CYCLISME SUR ROUTE 2006

PREAMBULE

Le Collectif Régional des Activités VELO est seul habilité à élaborer les règlements des championnats et à fixer la date.

Il confie l'organisation d'un championnat régional Vélo à une Commission Sportive Départementale.

Il est de la responsabilité de cette dernière de rechercher le lieu, le parcours, le club support ainsi qu'une coopération entre ses clubs pour assumer collectivement les tâches qui sont les siennes. Elles doivent communiquer au Collectif Régional les réponses qu'elles construisent aux dispositions réglementaires ci-dessous.

La Commission Sportive Départementale, avec ses clubs est la structure d'accueil du championnat : elle en est responsable de l'organisation technique et matérielle, ainsi que de sa promotion et mise en valeur.

Le Collectif Régional est responsable de l'application et du respect du règlement, ainsi que de la gestion en découlant: engagements et contrôle des engagements, attribution des dossards, récompenses, réalisation et diffusion des informations et résultats, examen des demandes particulières et éventuels litiges.

Pour chaque championnat il est élaboré un budget prévisionnel, dont la maîtrise est assurée dans l'articulation entre les structures d'accueil (club -commission départementale) et le CRAV (Collectif Régional des Activités Vélo).

Le CRAV prend en charge financièrement :

<ul style="list-style-type: none">• Les récompenses (maillots/médailles/coupes)	Le CRAV commande et règle directement
<ul style="list-style-type: none">• L'assurance organisation• Les fleurs• Les frais d'assistance médicale• Les frais de sécurité	L'organisateur effectue les démarches de commande et réservation et le CRAV rembourse sur présentation de justificatifs dans les limites maximum suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Les fleurs : 12,20 € par bouquet• Assistance médicale (protection civile, Croix rouge, Croix blanche...)<ul style="list-style-type: none">⇒ 180 € la demie- journée⇒ 280 € la journée• Frais de sécurité (cibiste)<ul style="list-style-type: none">⇒ 300 € la demie- journée⇒ 500 € la journée

Pour chaque championnat, il sera constitué un JURY composé OBLIGATOIREMENT d'un responsable désigné par chaque commission départementale.

LE MEMBRE DU JURY DEVRA FIGURER SUR LA FEUILLE D'ENGAGEMENT DES CLUBS DU COMITE POUR QUE CES ENGAGEMENTS PUISSENT ETRE VALIDES.

Le rôle du JURY sera de :

- valider les engagements,
- remettre les dossards et contrôler les licences,
- contrôler les braquets : avant et après la course,
- régler tous les litiges pouvant survenir sur place relatif au présent règlement.

A - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : Principes

Les différents championnats régionaux et challenges FSGT sont réservés aux licenciés FSGT, membres d'un club affilié à la FSGT et s'étant acquitté de la cotisation régionale « Vélo » annuelle.

ARTICLE 2 : Engagement

Les engagements aux différents championnats régionaux se font exclusivement par l'intermédiaire des comités départementaux et de leurs commissions départementales.

Les engagements sont à faire par les clubs à l'aide du questionnaire spécifique.

Ils doivent obligatoirement comporter: le nom et le prénom du coureur, sa date de naissance, sa catégorie d'âge, le numéro de licence FSGT et le nombre de courses disputées.

Les clubs doivent adresser leurs engagements à la commission départementale ou inter départementale dans laquelle ils exercent leur activité.

Les comités doivent valider ces engagements et LES TRANSMETTRE A LA LIGUE ILE DE FRANCE AVANT LA DATE LIMITE FIXEE CHAQUE ANNEE. La liste nominative des officiels mis à la disposition des organisateurs devra obligatoirement y être jointe.

Seuls seront pris en compte les engagements validés et adressés à la Ligue par les comités départementaux, avant la date limite des engagements, et accompagnés du montant global des droits d'engagement.

Tout engagé en retard ou sur place ne pourra participer qu'hors championnat, il n'aura accès ni aux titres, ni aux podiums.

Les comités sont donc responsables des conditions de participation énoncées.

ARTICLE 3 : Qualification

Tout licencié FSGT peut participer aux courses inscrites à chacun des championnats régionaux. Mais pour concourir pour les titres et podiums, il lui faudra avoir participé à la moitié des épreuves inscrites au calendrier régional officiel entre le début de saison et la date limite des engagements (1 seule épreuve par journée de course sera prise en compte).

Une épreuve officielle est une épreuve inscrite au calendrier de début de saison, ou acceptée en cours de saison par le CRAV, et qui a fait l'objet des diffusions d'annonce et de résultat dans Bicycle Infos sous les délais réglementaires.

REMARQUE : tout cas particulier ne pouvant entrer dans les différents critères de qualifications et d'engagements devra être notifié et argumenté auprès de la Ligue **AVANT LA DATE LIMITE FIXEE POUR LES ENGAGEMENTS.**

B - DISPOSITIONS PROPRES A CHAQUE CHAMPIONNAT REGIONAL

I - Partie Championnat Régional de Vélo sur Route

Les Titres

Les titres seront attribués par CATEGORIE D'AGE.

UN TITRE SERA ATTRIBUE CHAQUE FOIS QU'IL Y AURA DANS UNE CATEGORIE AU MOINS 10 ENGAGES ISSUS D'AU MOINS 3 COMMISSIONS DEPARTEMENTALES OU INTER DEPARTEMENTALES POUR LES MASCULINS ET 6 ENGAGEES D'AU MOINS 2 COMMISSIONS POUR LES FEMININES.

Chaque fois qu'une de ces 2 conditions ne sera pas remplie, la course concernée sera transformée en critérium, sans attribution de titre. Dans le cas d'un critérium, il n'y a plus de quotas de participation. Tout partant peut accéder au podium.

11 TITRES SONT DONC SUSCEPTIBLES D'ETRE ATTRIBUES

Les Récompenses

Pour les courses "CHAMPIONNAT" (attribution d'un titre)

- Un maillot de champion et un bouquet pour le premier classé en championnat.
- Une médaille (Or, Argent, Bronze) à chacun des 3 premiers coureurs classés en championnat.
- Dans le cas où le vainqueur de la course ne concourt pas pour le titre, il lui sera remis un bouquet et une médaille.

Pour les courses "CRITERIUM"

- Un macaron spécifique et un bouquet pour le premier.
- Une médaille (Or, Argent, Bronze) à chacun des 3 premiers coureurs classés.

Un titre de « Club champion Ile de France FSGT », remis en jeu à chaque championnat Régional SERA ATTRIBUE SUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES INSCRITES DANS LE CHAMPIONNAT ET DES COUREURS CLASSES (le critérium 3°, 4°, 5° catégories S-V-SV-A n'étant pas pris en compte).

Les points seront attribués de la manière suivante :

1. Moins de 11 coureurs classés : ils sont répartis par tiers (avec un coureur supplémentaire dans la première tranche ou dans les deux premières tranches si la division n'est pas exacte). Tous les coureurs du premier tiers marquent 3 points, ceux du 2ème tiers 2 points et ceux du 3ème tiers : 1 point.
Il est accordé 2 points et 1 point de bonus aux 2 premiers coureurs classés .Donc le coureur classé premier marque $3 + 2 = 5$ points, le deuxième : $3 + 1 = 4$ points (sauf si ce bonus crée un écart de deux points entre deux coureurs ; dans ce cas le 1er ne marque qu'un point de bonus).
2. Entre 11 et 20 coureurs classés : mêmes principes de répartition mais par quarts. Les coureurs marquent respectivement 4, 3, 2 et 1 point. Bonus pour les 3 premiers de la course 3, 2 et 1 point (sauf cas particuliers évoqués ci dessus).
3. Plus 21 arrivants : mêmes principes de répartition mais par cinquièmes. Les coureurs marquent donc respectivement 5, 4, 3, 2 et 1 point. Bonus pour les 4 premiers arrivants : 4, 3, 2 et 1 point (sauf cas particuliers évoqués ci dessus).

Dans le cas de catégories ayant courses regroupées : c'est la classe spécifique de chaque catégorie d'âge qui est prise en compte. Si moins de 3 arrivants, seul 2 et 1 point sont attribués. En cas d'égalité absolue c'est le nombre de classés qui départagera (et si nécessaire le nombre de M/C/J qui prévaudra). Cas des non podiumables : diviser par 2 les points.

LA PRESENTATION DE LA LICENCE SERA EXIGEE AU MOMENT DE LA REMISE DES DOSSARDS.

Le Règlement Technique

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Le ravitaillement sera autorisé sur tout le parcours, durant toute la durée de la course, à la condition EXPRESSE qu'il s'effectue par PIETONS et SUR LE COTE DROIT DE LA ROUTE.

TOUT COUREUR QUI PRENDRA LA ROUE D'UN COUREUR D'UNE AUTRE COURSE LE DOUBLANT SERA DECLASSE. MAIS SEULS SERONT PRIS EN CONSIDERATION LES INFRACTIONS CONSTATEES ET RAPPORTEES PAR LES COMMISSAIRES.

L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ de chaque course.

L'ordre des départs se fera Champion sortant, les champions départementaux, puis l'ordre du classement général issu de la dernière manche du challenge précédant le championnat et ensuite les clubs suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions.

II - Partie Championnat Ile de France Contre la Montre Individuel et par équipe

Règlement technique commun

Les départs s'effectuent toutes les minutes

Les changements de roue et de vélo sont autorisés sur toute la longueur du circuit entre équipiers.

Chaque équipe et chaque coureur pourra disposer d'une voiture suiveuse, mais devra fournir un commissaire qui prendra place dans le véhicule d'une autre équipe (désignation par tirage au sort).

Seuls les véhicules particuliers (VP sur la carte grise) seront autorisés.

Toute équipe ou tout coureur doublé(e) devra laisser un espace minimum de 10 mètres par rapport à l'équipe ou au coureur venant de la doubler.

Les sanctions

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur ou de l'équipe et la mise hors course du club pour le classement du challenge.

Championnat individuel

Il sera attribué un titre par catégorie d'âge : minimes, cadets, juniors, minimes filles, cadettes, féminines (+17 ans), espoirs, seniors, vétérans, super vétérans, anciens.

Le titre sera attribué chaque fois qu'il y aura au moins 10 engagés issus de 3 commissions pour les Masculins (à partir de Juniors inclus) et 6 engagées d'au moins 2 commissions pour les Jeunes et les Féminines. Chaque fois qu'une de ces 2 conditions ne sera pas remplie, la course concernée sera transformée en Critérium sans attribution de titre.

Les récompenses : 1 bouquet au premier et une médaille (or, argent, bronze) aux 3 premiers.

Championnat par équipes

Les équipes seront classées par catégorie de valeur. Elles sont composées de :

- 4 coureurs pour les Seniors, Vétérans, Super Vétérans, Anciens
- 2 coureurs pour les Minimes (M+F), Cadets (M+F), Féminines (+17 ans)

Il sera attribué un titre au classement scratch de chaque course :

- un bouquet à chaque coureur de l'équipe classée première
- 1 médaille (or, argent, bronze) à chaque coureur des 3 premières équipes classées.

Une médaille sera remise à chaque coureur de l'équipe classée première de chaque catégorie de valeur (pas de cumul possible avec le classement scratch).

Le titre sera attribué chaque fois qu'il y aura au moins 10 engagés issus de 3 commissions pour les Masculins (à partir de Juniors inclus) et 6 engagées d'au moins 2 commissions pour les Jeunes et les Féminines. Chaque fois qu'une de ces 2 conditions ne sera pas remplie, la course concernée sera transformée en Critérium sans attribution de titre.

Règlement technique spécifique :

- Les coureurs devront être licenciés dans le même club et porter le même maillot.
- En cas de panachage, la catégorie du ou des coureur(s) la plus élevée sera prise en compte.
- Le temps sera pris sur le troisième homme pour les équipes de 4 et sur le deuxième pour les équipes de 2.